
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2024.

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Danièle DUBREIL

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
M. Laurent BOULA
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Mickaël MARC

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

075.04.2024 FINANCES**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le compte administratif, établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Son vote intervient au plus tard le 30 juin de l'année n+1.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris les restes à réaliser.

Le compte administratif présente par colonne distincte et dans l'ordre des chapitres et des articles du budget :

- En recettes :**
- La nature des recettes
 - Les évaluations des recettes figurant au budget après éventuelles modifications au cours de l'exercice
 - La fixation définitive
 - Les crédits ou portions de recettes à annuler
- En dépenses :**
- La nature des dépenses du budget
 - Les évaluations des dépenses figurant au budget après éventuelles modifications au cours de l'exercice
 - Les ouvertures de crédits ; les crédits ou portions de crédits à annuler, faute d'emploi dans les délais prescrits (article D. 2342-11 du CGCT)

Le document budgétaire est joint en annexe.

Les résultats du compte administratif 2023 sont arrêtés comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022	4 046 432.90	-3 078 595.47	967 837.43
Part affectée à l'investissement en 2023		2 658 675.28	
Exercice 2023			
Recettes	27 282 542.19	14 045 695.81	41 328 238.00
Dépenses	24 710 022.06	9 805 878.22	34 515 900.28
Résultat de l'exercice 2023	2 572 520.13	4 239 817.59	6 812 337.72
Résultat de clôture	3 960 277.75	1 161 222.12	5 121 499.87

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le compte administratif 2023, conformément au document annexé.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 4 avril 2024 relative au compte de gestion 2023,

VU le compte administratif annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 25 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, sous la présidence de Mme Christine ROBERT, 1^{ère} adjointe au maire, le maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote conformément au code général des collectivités territoriales.

DECIDE : A LA MAJORITE, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny »

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de la commune de l'exercice 2023, conformément au document budgétaire annexé.

Article 2 :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 4 avril 2024
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE